

Croix-Rouge canadienne

Accompagnement dans le cadre du programme d'aide au rétablissement pour les sinistrés



À quoi s'attendre

Ce service est offert par la Croix-Rouge canadienne afin d'aider les personnes touchées par les inondations printanières dans la municipalité régionale de Wood Buffalo et le comté de Mackenzie à présenter une demande d'aide financière au programme d'aide au rétablissement pour les sinistrés du gouvernement de l'Alberta. La Croix-Rouge offre d'accompagner les gens dans le processus de demande mis en place par l'Alberta Emergency Management Agency (Agence de gestion des urgences de l'Alberta). Elle est aussi en mesure de fournir des renseignements utiles pour appuyer le rétablissement des sinistrés et de les mettre en communication avec d'autres organismes qui pourraient leur prêter main-forte.

L'équipe de la Croix-Rouge canadienne peut aider la population à :

- comprendre le fonctionnement du programme et l'information dans les documents connexes;
- déterminer les prochaines étapes à suivre et l'ordre de priorité des mesures à prendre;
- remplir le formulaire de demande et terminer le processus (faire le tri des papiers utiles, obtenir un permis de la municipalité, etc.);
- prendre des décisions éclairées au moment d'élaborer et d'exécuter son plan de rétablissement personnel;
- s'informer et utiliser les ressources à sa disposition;
- parcourir le site Web de l'Alberta Emergency Management Agency.

En revanche, elle ne peut pas :

- entamer des démarches sans la participation ou le consentement des résidents;
- prendre des décisions à la place des bénéficiaires;
- garantir ou déterminer l'admissibilité au programme ou le montant de l'aide financière;
- agir à titre de thérapeute ou de travailleur social. Les représentants de la Croix-Rouge peuvent toutefois orienter la personne vers d'autres ressources, s'il y a lieu.

Seul le gouvernement de l'Alberta a le pouvoir d'octroyer une aide financière dans le cadre de son programme d'aide au rétablissement pour les sinistrés.

Vous avez **jusqu'au 6 septembre 2020** pour présenter votre demande au gouvernement de l'Alberta.